

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

M. anguel No. 38 - 21

Société Historique
du Saguenay
Chicoutimi

XVIIIe année

Ste. Anne de la Pocatière, P. Q., 22 juillet 1880

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Linglais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :
SI PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT
SI PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Mise à exécution du décret du Gouvernement républicain en France, en date du 29 mars 1850, concernant l'expulsion des RR. Pères Jésuites du territoire français ; ce que nous lisons dans un journal protestant, la Tribune de New-York, au sujet de cette persécution contre la "Société de Jésus."—Résolution proposée à l'Assemblée Législative de Québec, par l'Honorable M. Chapleau, quant aux sociétés de colonisation.—La question des manufactures de sucre de betteraves, à l'Assemblée Législative de Québec.

Causerie Agricole : Administration de la nourriture verte aux animaux ; indication de nourriture verte ; contre-indication de nourriture verte ; époque du vert ; choix des plantes.

Sujets divers : La colonisation ; la colonisation sous la direction du clergé.—Arbres fruitiers ; rapprochement vicieux des arbres ; précautions à prendre pour les plantations ; drainage nécessaire.—Destruction des mauvaises herbes.

Choses et autres : Faux billets en circulation.—Exportation d'animaux.—L'agriculture enseignée aux enfants.

Recettes : Vin du pauvre ou de fruits mélangés.—Vin de framboises.

A nos abonnés

Avec le présent numéro de la Gazette des Campagnes commence la dix-huitième année de sa publication, et c'est avec une vive satisfaction que nous allons poursuivre la tâche que nous nous sommes imposée. Nous devons l'avouer ici, nos connaissances et notre profession ne nous permettent pas d'offrir à nos lecteurs un journal agricole tel que pourraient le désirer nos meilleurs agronomes ; mais nous y mettons la meilleure volonté possible et la plus grande somme de travail dans le but de leur offrir les observations utiles que fournissent les faits agricoles dont la variété est infinie.

Que toutes les personnes qui ont fait à notre journal un si encourageant accueil qui lui a valu une existence de plusieurs

années, fait exceptionnel pour l'existence d'un journal d'agriculture dans la Province de Québec, veuillent bien recevoir ici l'expression de notre plus profonde reconnaissance, car cet accueil nous donne lieu de croire que nous dirigeons une publication qui aide au progrès agricole et au bien-être général.

Merci au Gouvernement de la Province de Québec qui pour la deuxième année a bien voulu offrir à la Gazette des Campagnes une aide de \$400 ; merci au Gouvernement de la Puissance du Canada pour l'appui généreux qu'il nous accorde sous forme d'annonces : les amis dévoués de l'agriculture ne peuvent qu'applaudir à ces précieux encouragements de la part de nos gouvernants.

Nous remercions également la presse canadienne pour l'encouragement que de temps à autre elle a bien voulu nous accorder par la publication de nos articles qui ne peuvent que profiter à leurs lecteurs de la campagne ne recevant pas la Gazette des Campagnes.

Les encouragements que nous recevons de nos gouvernants nous laisseraient encore dans la gêne si nos abonnés ne payaient régulièrement le prix de leurs souscriptions à la Gazette des Campagnes ; nos abonnés en retard doivent donc se faire un devoir de nous payer sans délai. Nous avons bien voulu les attendre, mais nous l'avons fait à notre plus grand détriment, et nous ne pourrions tolérer ces délais, sans injustice pour ceux qui désirent la prospérité de la Gazette des Campagnes.

Nous prions le nouveau nos lecteurs de nous aider de leurs conseils lorsqu'ils le jugeront utile pour le bien commun de nos cultivateurs, en nous faisant parvenir le temps à autre des renseignements propres à intéresser ceux qui se livrent à la culture d'une terre. Nous recevons également toutes les informations qui pourraient guider les jeunes gens disposés à se faire colons ; on ne saurait trop faire connaître les endroits propres à la colonisation, et nos colonnes sont ouvertes à ceux qui voudraient accomplir cette œuvre qui pourrait aider au défrichement de nos fertiles forêts ou si grand nombre dans le pays.

École d'Agriculture de l'Assomption

REVUE DE LA SEMAINE

Le décret le plus odieux et le plus inique contre la religion catholique et ses dignes ministres en France a été mis à exécution le 30 juin dernier. Ce décret que le Gouvernement français faisait publier le 29 mars dernier, donnait aux RR. Pères Jésuites, c'est-à-dire à leur société connue sous le nom de "Société de Jésus," trois mois pour se dissoudre et pour évacuer les établissements qu'elle occupe sur la surface du territoire de la république française. Cette terrible et cruelle persécution, malgré une attente de trois mois devait recevoir sa complète exécution. Au moment même où le gouvernement français rappelle les derniers criminels de la commune de 1871, il met à exécution des décrets illégaux qui proscrivent les religieux, c'est-à-dire les hommes les plus honnêtes et les plus utiles de la société, plus que cela encore, les ministres du Christ.

Comme le disait M. Verspeyen, à une réunion tenue récemment à Gand, Belgique: "La suprême prière de saint Ignace de Loyola se réalise sous nos yeux d'une manière frappante. La Compagnie de Jésus est étroitement associée à la Passion de Jésus Christ et de l'Eglise; elle a la primeur de toutes les épreuves, elle recueille l'essence de toutes les haines, elle obtient la meilleure part de toutes les persécutions."

Le 30 juin 1880 restera comme la date de cet ignoble attentat commis par le Gouvernement républicain contre des religieux que respectent, dans le monde entier, toutes les honnêtes gens. Ce jour là même, à Paris, les jésuites étaient enlevés de leurs cellules à leur établissement, rue des Sèvres. Malgré leur protestation contre la violation de domicile, ces vénérables persécutés se soumettaient. Les cellules ont été forcées et visitées l'une après l'autre, et de quart d'heure en quart d'heure un ou deux Pères expulsés sortaient au bras d'un député ou d'un sénateur venus aussi pour protester à la tête de nombreux catholiques qui ne cessaient de crier: "Vivent les Jésuites! Vive la liberté! Au revoir! A bientôt!" Dans les maisons voisines, les femmes, aux fenêtres, agitaient leurs mouchoirs en acclamant les Pères; et de braves ouvriers en blouse s'offraient pour donner le bras à ceux-ci et les accompagner.

Cette scène émouvante se renouvelait de quart d'heure en quart d'heure, au fur et à mesure des expulsions qui se succédaient lentement. Partout dans toute la France, dans ce jour néfaste, les Jésuites furent expulsés de leur domicile; partout il y eut mêmes protestations, mêmes violences; partout aussi il y eut acclamations sympathiques de la part des catholiques.

Voici ce que nous lisons, à propos des Jésuites expulsés de France, dans la *Tribune* de New York, journal protestant:

"On prétend qu'il va bientôt nous arriver de France des prêtres, des religieux et des instituteurs cléricaux, autrement dit "de Frères"; disons leur par avance qu'ils seront les bienvenus. L'exode d'une partie du clergé français en Amérique ne pourra que nous faire plaisir. En 1793 nous avons reçu les prêtres français qui fuyaient la persécution; ce n'est pas en

1880 qu'on nous trouverait moins hospitaliers. L'arrivée des Frères enseignant nous causerait une satisfaction particulière; nos écoles sont bien tenues, mais les exigences croissantes des maîtres, des professeurs, des instituteurs et des institutrices deviendraient, à la longue, intolérables, et un peu de concurrence à bon marché ne serait pas inutile. Des hommes vêtus de bure, qui n'ont dans la vie d'autre but que d'enseigner la jeunesse, que les préoccupations de la famille ne rendent nullement exigeants pour les honoraires, et qui se contenteraient de 260 dollars par année seront une acquisition précieuse; et puis, dans nos immenses territoires du *Far-West*, il y a encore bon nombre de tribus sauvages qu'il vaudrait mieux civiliser que détruire à l'aide de ces auxiliaires néfastes: la carabine et l'eau-de-vie; l'expérience a prouvé que personne n'égalait les prêtres catholiques dans l'apostolat civilisateur de ces tribus. Lorsqu'en 1847, après les victoires du général Scott et du général Taylor sur les Mexicains, le colonel Kearney prit, pour nous, possession de la Californie avec une simple poignée d'hommes, comment se fait-il que les Indiens lui aient offert si peu de résistance? C'est que, grâce aux *precidios*, aux missions et aux Jésuites, ils se trouvaient naturellement disposés à recevoir les chrétiens, comme des frères."

— L'honorable M. Chapleau, à la séance du 15 juillet de l'Assemblée Législative soumettait à la considération de la Chambre, la résolution suivante:

"Que la section 10 de l'acte de cette Province, 32 Vict., chap. 14, soit rappelée et que la suivante lui soit substituée: Chaque société de colonisation soumettra, chaque année, un rapport de ses opérations et un état de ses recettes et dépenses, certifié par une personne compétente nommée par le commissaire de l'agriculture et des travaux publics, pour auditer ces comptes. Le commissaire devra faire faire des travaux sur les chemins de colonisation, jusqu'à un montant égal à un tiers de la somme souscrite par chaque associé. Ces travaux seront entrepris sur la demande formelle du bureau d'administration de chaque société."

Cette résolution a été adoptée, et un projet de loi basée sur ces résolutions a été en conséquence présenté à la Chambre.

La question de l'établissement de manufactures de sucre de betteraves a été de nouveau soumise à l'attention des membres, à cette même séance.

Personne plus que les honorables MM. Beaubien et Joly ne pouvaient mieux démontrer l'importance de cette exploitation; comme membres du Conseil d'agriculture ils ont dû faire une étude approfondie de la question, et comme agriculteurs pratiques, ils ont été à même de reconnaître les avantages de cette culture sous différents points de vue de notre économie agricole: aussi devaient-ils de nouveau attirer l'attention de la Législature sur cette nouvelle exploitation.

L'Hon. M. Joly propose les résolutions suivantes: "Que cette Chambre est d'avis que la manufacture de sucre de betteraves rendrait les plus grands services à la Province, en augmentant le rendement du sol, et en donnant une impulsion puissante et nouvelle à l'agriculture.

"Que les promoteurs de cette entreprise dans la province et leurs associés en Europe, qui travaillent

déjà, depuis quelques années, à nous obtenir ce résultat, ont cru pouvoir compter que l'exemption pour dix ans de tout droit d'accise sur le sucre de betteraves manufacturé dans la Puissance qui avait été voté en 1873 par la Chambre des Communes du Canada, serait prolongé de manière à ce qu'on pût bénéficier de cette exemption pendant les dix premières années de la fabrication du sucre jusqu'ici retardée par des difficultés sérieuses. Qu'après des années de labeur nous en sommes venus à ce point que nous pouvons maintenant considérer l'établissement de sucre de betteraves dans la province, comme assurée si le gouvernement fédéral veut étendre à dix ans, à partir d'aujourd'hui, l'exemption de tout droit d'accise sur le sucre de betteraves manufacturé dans la Puissance. Que cette Chambre a confiance que le gouvernement fédéral saura comprendre l'importance exceptionnelle de l'introduction de cette industrie en Canada, en accordant l'exemption demandée, et qu'elle sera unanime à applaudir à cet acte politique vraiment national."

À l'appui de ces résolutions, l'honorable M. Joly dit que le Gouvernement de la Confédération offrit, en 1873, d'exempter du droit d'accise, pendant dix ans, tout sucre de betteraves manufacturé dans la Confédération, et cette exemption est mieux prisée par les capitalistes que le subside de \$7,000 par année, voté pour dix ans par la législature de Québec pour la première manufacture qui s'établirait dans le pays.

Les difficultés que rencontrent ceux qui veulent créer cette industrie sont très-grandes, et jusqu'ici on n'a pas réussi à le faire et l'exemption du droit d'accise expirera en 1883. Si le Gouvernement fédéral consentait à accorder l'exemption pour dix ans encore, il prouverait sa sincérité pour la protection des industries nationales. L'établissement de manufactures de sucre de betteraves aurait pour résultat d'améliorer notre système d'agriculture, et de donner de l'emploi à une grande partie de notre population et de garder dans le pays les sommes considérables qui, aujourd'hui, vont dans les Indes occidentales.

Il est digne de remarque, que le rebut de la betterave, après que la matière saccharine en a été extraite, peut encore servir pour la nourriture des bestiaux. C'est une question de la plus haute importance pour toute la Confédération et il espère que la Chambre lui donnera toute l'attention qu'elle mérite.

L'Hon. M. Beaubien qui seconda la proposition de l'Hon. M. Joly parla des succès obtenus aux États Unis dans la fabrication du sucre de betteraves. Il dit que la culture de la betterave dans le pays développera l'exploitation de nos mines de phosphate, parce que la culture de la betterave demande un sol bien fertilisé, et le phosphate est un puissant fertilisateur. Il dit que le climat du Canada est excellent pour cette industrie et il espère que l'Hon. Premier ministre fera tout en son pouvoir pour obtenir du Gouvernement fédéral tout ce qui est demandé dans les résolutions de l'Hon. M. Joly.

M. le député Racicot donna quelques renseignements sur la nouvelle manufacture de sucre de betteraves établie dans le comté de Missisquoi.

L'Hon. M. Chapleau félicite le chef de l'opposition sur ses résolutions qui seront approuvées sans aucun doute par l'unanimité de la Chambre. Il ne doute pas non plus que le Gouvernement fédéral sera heureux

de faire ce qu'on lui demande. Il rappelle les tentatives qui ont été faites jusqu'ici à Coaticook, à Québec et ailleurs, pour former des compagnies et signale les obstacles qui en ont retardé le succès. Aujourd'hui, dit-il, une manufacture est établie à Farnham et elle remplit toutes les conditions exigées pour avoir droit à la subvention. Le Gouvernement comprend l'importance de cette question, et il ne négligera rien pour favoriser cette industrie.

Les résolutions de l'Hon. M. Joly, ont été adoptées à l'unanimité.

CAUSERIE AGRICOLE

ADMINISTRATION DE LA NOURRITURE VERTE AUX ANIMAUX.

Parmi les questions d'hygiène vétérinaire qui intéressent les cultivateurs, il faut compter au premier rang "l'administration du vert aux animaux," c'est-à-dire la question de savoir à quel point la nourriture verte a des avantages pour la santé de nos animaux domestiques et pour la bonne économie de l'exploitation agricole.

Indication de nourriture verte.—Les chevaux qui, jeunes encore, sont soumis à un travail pénible et reçoivent de fortes rations d'avoine; les animaux déjà vieux, échauffés et qui se nourrissent mal; ceux qui ont le poil piqué, sec, brûlé, la peau adhérente, sont toujours soumis au vert avec avantage. Ce régime est surtout utile aux chevaux qui ont des inflammations de l'estomac et de l'intestin, avec constipation opiniâtre, à ceux qui sont atteints de jaunisses, d'affections cutanées rebelles, de crevasses persistantes, et de pouso.

Contre-indication de nourriture verte.—L'usage des fourrages verts cesse d'être un avantage pour les chevaux qui, tout en travaillant beaucoup, présentent les signes d'une bonne santé. Il est nuisible aux sujets affectés de maladies anciennes de poitrine, à ceux qui ont des gourmes mal guéries, des diarrhées chroniques épuisantes. Il est funeste aux animaux atteints d'altération du sang, d'anémie, d'hydropisies, aussi bien qu'à ceux qui portent d'anciennes maladies graves, comme le crapaud.

Epoque du vert.—La mise au vert commence à la fin de mai et le plus souvent au commencement de juin. Toutefois il est impossible de fixer une date précise, à raison de l'influence de la température sur la précocité des plantes, en raison même de la nature des fourrages employés et des conditions particulières dans lesquelles peuvent se trouver les animaux qui doivent être soumis au régime dont il s'agit.

Choix de plantes.—Le trèfle, l'herbe des prés, parfois les vesces, voilà les plantes dont on fait le plus souvent usage pour les chevaux.

Le régime absolu de vert doit être administré avec circonspection aux chevaux, et ce n'est que dans le cas de maladie qu'ils devront y être mis, car, lorsqu'ils sont obligés de supporter des travaux durs et fatigants, il leur devient inutile et même nuisible, puisqu'ils perdent, comme on dit vulgairement, leur haleine et leurs jarrets. Mais autant le vert est inutile

aux chevaux dont nous venons de parler, autant il devient nécessaire à ceux qui sont dégâtés et qui maigrissent sans cause apparente; à ceux chez qui le travail de dentition se complète; à ceux que des fatigues excessives ont affaiblis.

On reconnaît que le vert a été avantageux au cheval qui en est nourri lorsqu'après cinq ou six jours la peau est souple et se couvre d'une poussière grasse, que le poil devient plus luisant, les urines plus abondantes, la physionomie plus vive et plus gaie, que les animaux mangent avec plus d'appétit, que leur ventre est arrondi, que leurs excréments, qui les premiers jours étaient liquides, sont plus consistants et plus élastiques. Quand au contraire le vert leur est nuisible, les chevaux restent tristes et ils sont faibles; leur poil se hérissé, leur peau se desèche, leur ventre est tendu, leurs jambes et leur fourreau s'engorgent, leurs excréments sont liquides et l'on y remarque des brins d'herbes non altérés; le cheval qui présente ces symptômes doit être remis à une nourriture sèche et bien choisie.

On ne doit pas, lorsqu'on met un cheval au vert, lui retrancher tout à coup la nourriture sèche, toute transition subite étant toujours nuisible; s'il arrivait que l'animal refusât les aliments secs, ce qui arrive souvent, il faudrait lui mêler aux fourrages verts, qui les empêchent de fermenter.

Si c'est seulement par exception qu'il faut soumettre les chevaux au régime vert, il n'en est pas de même du bœuf; une nourriture aqueuse d'été et d'hiver convient à son tempérament et à ses habitudes. Quand on lui administre le vert pendant sa jeunesse, on développe sa taille et on améliore la qualité de sa chair. D'autre part, le vert fait donner plus de lait aux vaches. Ce sont les prairies les plus grasses qu'on doit choisir à cet effet. On sait que dans des prés secs et à herbe fine, le bœuf ne trouve pas la nourriture suffisante. Mais il est bon de mettre quelques chevaux en pâture avec les bêtes bovines, parce que ces-ci ne pouvant pincer l'herbe courte et fine, la laissant aux chevaux, qui la recherchent.

Le bœuf est un animal qui a besoin de nourriture verte prise à l'étable plutôt que dans les prairies. La meilleure nourriture pour le mouton est, au contraire, l'herbe des pâturages broutée sur pied; mais toutes les prairies ne sont pas également bonnes pour ces animaux; les terrains les plus élevés, les plus en pente, les plus secs, conviennent aux animaux de petite taille et à ceux dont on veut augmenter la finesse et la laine; les meilleures laines sont celles qui ont déjà pris de l'accroissement, qui approchent de la floraison ou qui commencent à fleurir. A mesure que la taille du mouton s'accroît, il faut lui choisir des pâturages de plus en plus gras. Mais, on le sait, il est rare que les prairies humides ne nuisent pas aux bêtes à laine de grande taille, qui y sont cependant pas habituées. La nourriture et le piétin sont la conséquence de leur séjour dans ces pâturages; on remédie à ces effets désastreux en faisant paître les moutons alternativement dans des prairies basses et dans des prés secs.

On ne peut changer tout à coup la nourriture des animaux ni les soumettre à un autre régime, en supposant même qu'il fût meilleur que celui auquel ils étaient accoutumés, sans que ce passage subit n'occasionne quelque désordre dans leur organisation; il

faut donc que la gradation en soit bien mesurée et que la quantité en soit réglée.

Il est encore nécessaire d'attendre que les grains nouveaux aient ressé avant de les donner aux animaux, surtout l'avoine, et de ne les donner que quelques mois après leur récolte.

La prudence exige aussi de ne pas faire passer brusquement les animaux d'un pâturage maigre à un pâturage gras, du régime sec au régime vert et vice versa; de les introduire peu à peu sur les prés secs et élevés lorsqu'il fait humide, et sur les fonds bas dans la saison des sécheresses, en évitant les endroits naturellement aquatiques, susceptibles de donner toujours aux plantes reconnues pour fournir le meilleur fourrage un caractère dur et fibreux, cassant et grossier, qui loin de réveiller l'appétit des bestiaux, leur cause de la répugnance et de la fatigue.

Mais si la transition du fourrage vert au fourrage sec exige quelques précautions, à plus forte raison doit on être circonspect lorsqu'on est forcé par les circonstances de donner aux bestiaux une substance à laquelle ils ne sont pas habitués, fût-elle même meilleure que celle dont on est privé.

Il ne faut pas, en un mot, commencer le nouveau régime qu'en l'associant avec l'ancien dans les proportions relatives aux ressources locales et à la saison.

Lorsque la nourriture des bestiaux consiste en fruits et en racines, leur usage peut exposer à des inconvénients fâcheux; il arrive quelquefois qu'au lieu de se rendre directement à l'estomac, ils s'arrêtent dans un point de l'œsophage qui y conduit, causent de l'irritation, de l'inflammation et même la suffocation. Les cultivateurs éviteront toujours cet inconvénient, si, avant de les leur donner, ils ont soin de les couper ainsi divisés, les fruits et les racines se tritureront mieux dans la bouche, s'imprègnent pendant le séjour qu'ils y font de la salive, qui, comme on sait, favorise l'acte de la digestion. Le bon effet de cette nourriture est encore plus marqué, si après les avoir fait cuire, on les administre avant qu'ils soient entièrement refroidis.

On se trompe en croyant que les racines revêtues de leur peau et dans leur état d'intégrité sont plus aqueuses après qu'avant leur cuisson. L'eau de végétation, au contraire, qui constitue ces parties de plantes, se réunit par l'action du calorique avec les autres principes, s'y combine et acquiert la propriété nutritive. Il en est de même des substances sèches: l'eau qu'elles absorbent pendant la cuisson devient également alimentaire; non-seulement les pommes de terre cuites ne relâchent point, mais elles conviennent mieux à tous les animaux soumis à l'engrais.

Une autre erreur, c'est de prétendre que les animaux se méprennent rarement sur les propriétés des végétaux, quoiqu'ils n'eussent pas d'autre instinct que l'organe du goût secondé par celui de l'odorat, qu'ils peuvent servir de guide pour nous indiquer leur plus ou moins bonne propriété. On ne saurait être trop en garde contre l'adoption ou le choix qu'ils font de quelques aliments.

La colonisation.

Quoique la commission sur la colonisation et l'agriculture, nommée par le Congrès national qui out lieu

à Québec en juin dernier, n'ait pas publié un rapport complet de ses opérations, il nous est permis de croire que les différentes considérations qui lui ont été sou- mises par des amis zélés de ces deux grandes causes qui sont intimement liées ensemble, font actuellement un sujet d'études de la part de ceux qui ont été choi- sis pour les mettre à exécution; et nous croyons ne pas nous tromper en disant que le subside supplémén- taire de \$12 000 accordé par le Gouvernement de la Province de Québec ait pour objet de mettre à exé- cution quelques uns des projets émis par les membres de cette convention.

En effet, le Gouvernement ne devait pas retarder plus longtemps à aider d'une manière efficace à la co- lonisation de nos terres, vu les circonstances déplo- rables dans lesquelles se trouve la population de nos campagnes. L'émigration constante de nos compa- triotes nous remplit de crainte pour l'avenir, et plus que jamais il est temps que nous y apportions remède.

Nous publions les détails suivants fournis aux jour- naux par la commission de l'agriculture et de la colo- nisation :

La commission de la colonisation a tenu plusieurs réunions importantes. Elle a adopté plusieurs résolu- tions et choisi pour son rapporteur M. J. O. Fontaine. La première résolution adoptée par la commission ap- prouve l'idée de la formation des deux grandes sociétés diocésaines pour le diocèse de Québec et celui de Montréal, à l'aide d'une contribution de dix cents par tête, et recommande qu'on en fasse autant dans les autres diocèses. La seconde résolution adoptée sur proposition de M. le grand vicaire Langevin et du Révd. Père Lacasse, expose que la seule émigration qui convienne à la province de Québec est celle qui lui viendrait de pays ou d'associations formées dans le but de la diriger vers la province de Québec comme est celle que recommande le cardinal de Westminster dont la commission a entendu un des délégués, le Révd. M. Conty.

Le rapport présenté par M. Fontaine a recomman- dé à l'attention de la convention, qui n'a point eu le temps d'en délibérer, le projet du grand-vicaire Lan- gevin. Les conclusions de ce point sont : 1o. qu'un crédit annuel soit mis par le Gouvernement à la dis- position des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité; 2o. que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10 payable en deux ans; 3o. que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au Gouvernement les en- droits où il ferait construire des édifices provisoire- ment destinés au culte; 4o. que le Gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le *chemin Taché*, le *chemin maritime*; 5o. que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient entretenues aux frais de l'administration.

La commission sur l'agriculture a conclu à la créa- tion des cercles agricoles dans chaque paroisse de la province, comme tendant non seulement à faire adopter de meilleurs pratiques agricoles, mais encore à développer la colonisation et toutes les bonnes œuvres, comme la tempérance et la diminution du luxe.

Partout, à quelque point du pays que ce soit, la plaie de l'émigration se fait vivement sentir. Partout, les jeunes gens plus particulièrement, éprouvent le

besoin de se créer un moyen d'existence, mal- heureusement en dehors de l'agriculture, parce qu'il n'ont pas les moyens de se livrer au défrichement d'une terre. Avec du courage et de l'énergie, joints à quelques avantages de la part du Gouvernement; les jeunes gens qui se disposent à quitter le pays, pour- raient nous rester. A nous donc de nous entendre pour faire réussir la colonisation. Jusqu'ici on a fait bien des plans plus ou moins bons, on a même écarté ceux qui pouvaient nous offrir le plus de succès, sans en arriver à un résultat flatteur. Il nous faut un moyen prompt et qui présente des avantages réels et spontanés.

Comme le disait un ami dévoué de cette grande cause: "La colonisation, pour marcher sur un pied régénérateur, a besoin d'avances; faites-lui toutes les avances nécessaires, faites les lui largement, mais dirigez en l'emploi; à ces conditions, il n'y aura rien de perdu, les avances reproduiront et les résultats étonneront le pays. Demeurez au contraire parcimo- nieux, indécis, abandonnez la colonisation aux cou- rages individuels, vous ne ferez rien de grand, rien d'efficace, vous aurez fait bien des victimes, sans profit pour la chose publique, sans honneur pour le caractère national; car l'agriculture, cette gloire pacifique, cette corne d'abondance pour les nations, demeurera arriérée et misérable."

D'importantes suggestions ont été faites par des zélés promoteurs de l'œuvre de la colonisation; il n'y a que l'embarras du choix. Cependant si nous voulons arriver promptement au succès, il importe d'adopter un système uniforme.

Comme le dit plus loin notre correspondant "Bo- naventure," et il a pour s'appuyer l'expérience du passé: "Le seul moyen vraiment efficace d'encoura- ger la colonisation au milieu de nous, et d'arrêter en même temps l'émigration canadienne aux Etats-Unis, est de placer entre les mains du clergé l'œuvre si pa- triotique du défrichement de nos vastes forêts."

Ce mouvement commencé dans le diocèse de Mon- tréal, si hautement recommandé par Sa Grandeur Mgr A. B. Taschereau pour l'archidiocèse de Québec, a été vivement accueilli par toute la presse canadienne, et nous sommes heureux de le constater, les Révérends MM. A. Labello et Z. Lacasse peuvent se flatter qu'ils recevront l'appui de tous les véritables amis de la co- lonisation.

Le vaste diocèse de Rimouski, qui comprend les comtés de Tamiscouata, Rimouski, Bonaventure et la Gaspésie peut offrir à la colonisation des milliers d'ar- pents de terre de la plus grande fertilité. Là aussi on a compris qu'un prêtre devait être nommé pour y di- riger les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture. Sa Grandeur Mgr Langevin, à son retour de sa visite épiscopale, devra s'occuper à nommer un apôtre de la colonisation par le choix d'un membre de son clergé. Nul doute que le Gouvernement favorisera ce mouve- ment qui unit la religion à la patrie.

Monsieur le Rédacteur,

Nos hommes politiques semblent enfin vouloir mettre en pratique ce qu'ils ont toujours parfaitement compris, d'ailleurs, que le seul moyen vraiment efficace d'encourager la colonisa- tion au milieu de nous, et d'arrêter en même temps l'émigra- tion canadienne aux Etats-Unis, est de placer entre les mains du clergé l'œuvre si patriotique du défrichement de nos vastes forêts.

Guidés et encouragés par la voix amie du prêtre, nos jeunes canadiens n'hésiteront pas à renoncer aux avantages si incertains, et, disons-le, presque toujours faux que font luire à leurs regards nos voisins de l'autre côté de la frontière, pour le suivre avec confiance au milieu de nos bois et se mettre courageusement au travail : car on ne mettra pas en doute la parole du prêtre ; pour un autre, on demandera des preuves et on hésitera. Aussi la nomination du Rév. P. Lacasse comme apôtre de la colonisation, est-elle regardée partout comme un des meilleurs actes, sinon le meilleur, qu'on puisse faire pour cette œuvre sur laquelle repose l'avenir assuré de notre pays.

Les preuves irrécusables de l'esprit de dévouement, de sacrifice et d'abnégation de notre clergé pour la patrie, se rencontrent partout. A qui devons-nous les belles et florissantes paroisses du Saguenay, de la vallée du lac St-Jean, des cantons de l'Est, etc etc. ?—C'est au prêtre ; c'est lui qui a encouragé et conduit dans ces belles prairies de la province plusieurs milliers de famille qui, sans cela, auraient très-probablement suivi le chemin de nos malheureux frères des Etats-Unis. Mais est-il nécessaire, M. le rédacteur, de démontrer ici ce qu'a fait et ce que peut faire le clergé en faveur de la colonisation ?

Les faits parlent d'eux-mêmes et leur langage est assez éloquent pour que tout homme vraiment animé de l'amour de la patrie, soit convaincu. Il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir le bien opéré par l'influence de notre clergé dans tout ce qui regarde l'œuvre de la colonisation.

Un gouvernement sera d'autant plus fort dans notre province, que l'œuvre de la colonisation aura plus d'efficacité ; aussi entend-on de toutes parts dans nos campagnes s'élever des louanges en faveur de nos hommes qui, placés à la tête des affaires publiques, comprennent la solidité de ce principe et travaillent à en assurer le succès en appelant le clergé à être le guide de l'œuvre de la colonisation.

Puisse notre voix être entendue des autorités ecclésiastiques et civiles, car nous ne sommes que l'écho des entretiens journaliers du peuple qui serait heureux de marcher à la suite du prêtre en qui il a confiance et de si justes titres.

BONAVENTURE.

Arbres fruitiers.

Rapprochement vicieux des arbres.—Précautions à prendre pour les plantations.—Drainage nécessaire.—Si tout arbre devient stérile quand il ne peut plus étendre ses branches, ou si on les lui coupe obstinément tous les ans, ce qui revient presque au même, il ne se porte guère mieux quand, sans avoir égard à son envergure définitive, on le place trop près de ses voisins ; car alors les racines se touchent et se nuisent, et en précipitent la fin au moment où il allait atteindre son maximum de production. Il en est encore à peu près de même quand, au lieu de défoncer, ainsi qu'on doit toujours le faire complètement, le terrain d'un jardin où l'on désire avoir de grands, de beaux, et surtout de vieux arbres, on se contente d'y creuser des trous de trois pieds en tous sens, et même moins encore, pour peu que la terre soit compacte. On verra vers la sixième année et vers la dixième au plus tard, les arbres languir et même mourir faute de pouvoir faire pénétrer leurs racines dans les parois de leur encaissement ; il en est encore de même quand on n'a pas drainé le fond du trou. Les racines périssent par l'humidité qui s'y accumule ; et l'arbre meurt, tandis qu'il aurait eu de nombreuses années à vivre si l'on n'avait pas négligé cette petite précaution.

Labours nuisibles—Cet usage ne marque pas de gravité, puisque parfois il rend les arbres stériles. Il consiste à labourer leur contour avec la bêche ou tout autre instrument tranchant, sous prétexte de propreté ou pour pouvoir entreplanter quelques légumes ou quelques fleurs ; on fait ainsi périr les racines qui s'étalent à la superficie du sol, on voit alors les feuilles jaunir ; les fleurs avortent ; la mousse et les insectes

envahissent les arbres par cette fatale loi de l'envahissement qui respecte le fort et accable le faible.

Destruction des mauvaises herbes.

Les plantes vivaces se reproduisent par filets grêles (stolons), par racines et par graines. Dès qu'elles ont envahi un champ, il importe de les détruire au plus tôt, en évitant surtout cette fâcheuse pratique de quelques cultivateurs, qui les conservent dans les champs pour les faire pâturer par leurs animaux, remédiant ainsi à la pénurie des fourrages par une pratique des plus pernicieuses.

On ne parvient pas à les détruire par un labour ordinaire, car, après ce travail, un grand nombre de pieds apparaissent dans les intervalles qui séparent les bandes de terre voisines, et se développent dès qu'il survient de la pluie.

Au lieu de labourer les champs recouverts par de mauvaises herbes, il vaut mieux donner un léger coup de scarificateur, monté avec des pieds larges, de façon à déraciner les mauvaises herbes sur toutes les surfaces du champ. On herse ensuite le terrain pour détacher la terre adhérente aux mauvaises herbes. Par un beau temps, elles se dessèchent, et on peut les enlever si les travaux le permettent, par un temps pluvieux ; elles ne périssent pas, mais alors on laboure les champs avec une charrue munie d'un peloir.

Le peloir est un petit corps de charrue placé en avant du corps principal qui écroûte la surface du sol ; il pousse toutes les mauvaises herbes au fond de la jauge, où elles périssent. Ce procédé, très économique, donne d'excellents résultats, quand il est bien pratiqué.

Quant aux plantes annuelles, qui actuellement ont envahi les ensemencements du printemps et de l'été, il ne faut pas labourer les champs de céréales qui se sont couverts de ces parasites ; car, cette méthode a pour effet d'enterrer les mauvaises graines à toutes les profondeurs de la couche arable, et ses graines se développent ensuite successivement, au fur et à mesure qu'elles sont ramonées près de la surface.

Il est préférable de donner un coup de scarificateur très léger, qui remue toute la surface à une faible profondeur, et enterre les graines pour en hâter la germination. Ce n'est qu'après la levée qu'on doit donner un labour. Il est aisé de concevoir que par ce procédé on détruit une énorme quantité de mauvaises herbes.

Quand il y a à la fois dans les champs des plantes vivaces et des graines de plantes annuelles, on donne un coup de scarificateur au sol, et ce n'est qu'après la germination de ces graines que l'on donne un labour.

Il faut beaucoup de persistance pour détruire ces plantes nuisibles, et ce n'est pas toujours en un an, ni même deux ou trois, que l'on parvient à en nettoyer complètement ses champs ; mais lorsque l'on considère les torts qu'elles font aux récoltes et le peu de dépenses qu'exigent les procédés que nous indiquons, on reconnaît que l'emploi du scarificateur peut rendre d'importants services.

On cherche à détruire les mauvaises herbes par des sarclages, des binages, des labours répétés, et on ne réussit pas toujours, parce que plusieurs de ces herbes, telles que chiendent, se multiplient avec la plus grande facilité, par le déchirement de leurs

racines; que d'autres, telles que les chardons, envoient leurs graines au loin sur l'aile des vents; que d'autres telles que la moutarde, ont des graines qui, lorsqu'elles sont profondément enfouies, peuvent se conserver plusieurs années en état de germination, et germent en effet lorsque les labours les ramènent à la surface; que d'autres enfin fructifient presque toute l'année.

La qualification de mauvaise, donnée à ces herbes, est elle-même mauvaise lorsqu'on la prend dans une acception générale; car toutes donnent à la terre, pendant leur décomposition, des principes qui ensuite tournent au profit des objets de la culture; mais, malgré cela, il est de l'essence de toute bonne culture de les détruire, car elles nuisent aux plantes cultivées, au moins par leur ombre, et on sait combien l'influence de la lumière est grande sur la végétation.

Les sarclages dont on fait le plus communément usage sont bons pour les jardins; mais ils doivent être évités pour la grande culture, par les causes citées plus haut, et par la grande dépense et les grands dégâts qu'ils occasionnent. Les cultivateurs anglais les pratiquent rarement, et cependant l'on nous dit que leurs champs sont toujours extrêmement propres: cela tient: 1o. au soin qu'ils prennent de ne semer que des graines de choix et bien nettoyées; 2o. à la perfection de leur assolement. En effet, l'expérience prouve que les plantes annuelles les plus communes dans les champs ne peuvent végéter dans les terres qui ne sont pas labourées, et que les plantes vivaces de la même catégorie sont tuées par les binages d'été, ou étouffées par des plantes plus grandes ou plus feuillues. Ainsi, en transformant un champ en prairie artificielle, on est sûr de faire disparaître la plupart des premières et même quelques-unes des secondes, telles que le chardon des champs, telles que l'hièble, etc., ainsi, en cultivant la betterave, des pommes de terre, du blé d'inde, des fèves ou autres plantes qui demandent plusieurs binages d'été, ou en semant de la vesce, des pois ou autres plantes qui étouffent tout ce qui doit croître sous elles, on se débarrasse des secondes et de plusieurs des premières. Le chiendent, cette peste de l'agriculture, disparaît dans ces deux cas pour plusieurs années.

Lorsqu'on veut débarrasser un terrain de ses mauvaises herbes par le sarclage, il faut toujours la faire avant la floraison, afin d'être assurée qu'aucune de ces herbes n'aura donné de graines.

Lorsqu'on coupe très bas les blés et autres céréales, on introduit dans les gerbes une quantité de mauvaises herbes, qu'il faut laisser se dessécher complètement à l'air si on veut éviter qu'elles portent dans les gerbes un principe de fermentation, qui altérerait la paille et même le grain.

Les blés destinés aux semis doivent être coupés haut, au risque de perdre une partie de leur paille, afin que les mauvaises herbes qui ont crû à leur pied ne portent pas leurs graines dans les semis. On peut, lorsque ces herbes sont abondantes, les faucher une quinzaine de jours plus tard, si on ne préfère les faire paître sur place, et en tirer ainsi un fourrage dont les vaches, les bœufs et les moutons se contentent ordinairement.

Outre l'importance de sarcler les blés et autres céréales par les considérations ci-dessus, il en est une peu observée par les cultivateurs, c'est que, lorsque

ces blés ou autres céréales versent, les mauvaises herbes les dominent, et par l'humidité qu'elles portent sur les épis, déterminent ou la pourriture ou la germination des grains, selon l'époque où le versement a lieu.

Choses et autres.

Faux billets.—Un certain nombre de billets contrefaits de \$10 de la Banque Ontario sont, parait-il, en circulation en ce moment dans la ville de Montréal. Voici comment on peut les reconnaître: Le revers de ces billets est d'un vert pâle au lieu d'être foncé comme le sont les bons billets de cette banque en circulation; un des portraits des officiers de la banque est aussi mal exécuté.

Exportation d'animaux.—1265 têtes de bétail et 7,709 moutons ont été expédiés du port de Montréal la semaine dernière. Le commerce d'exportation d'animaux de la Province d'Ontario prend de jour en jour plus d'importance. On écrit d'Angleterre que les bestiaux reçus du Canada et engraisés dans les pâturages se vendent bien, tandis que ceux engraisés artificiellement ne se vendent qu'avec difficulté.

L'agriculture enseignée aux enfants.—Enseignez à vos enfants les éléments de l'agriculture, et dès le plus bas âge donnez-leur de petits instruments de jardinage; accordez-leur, s'il est possible un petit terrain dans le voisinage de la maison, pour y cultiver. Ils seront bien vite disposés à en faire usage, et ils ne tarderont pas à s'attacher à leur jardin, à en être fiers. Pour les encourager, que la mère leur demande, à l'occasion des fêtes de famille, la plus belle fleur de leur parterre. Vous les familiariserez ainsi peu à peu avec une science dont ils auront souvent plus tard à mettre les principes en application, et qui pourra les détourner de dissipations ruineuses. Souvent vous en recueillerez cet avantage immédiat que vous les éloignerez d'habitudes funestes.

RECETTES

Vin du pauvre ou de fruits mêlés.

L'été est la saison la plus pénible de l'année, et la plus laborieuse pour les cultivateurs; c'est celle où ils ont le plus de besoin de forces, et de réparer celles qu'ils peuvent perdre généralement par l'excès de la fatigue: la soif par de l'eau simple quelquefois croupie, ou trop froide, est la source de leurs maladies. On rapporte assez souvent dans les journaux que des moissonneurs sont morts, parce qu'ils avaient eu l'imprudence de boire de l'eau trop froide; ou souvent être atteints de la maladie que l'on appelle vulgairement *coup-d'eau*.

Leur indiquer plusieurs boissons avec lesquelles ils puissent y suppléer, dont le goût, la couleur et la force leur fassent illusion, qui leur tiennent le corps frais, libre et dispos, et leur fassent, pour ainsi dire, savourer leur pain avec plaisir, c'est leur rendre un service essentiel.

Voici une recette qui est simple et facile: Il faut prendre trente livres de gadelles rouges et blanches, autant de gadelles noires, autant de cerises, queues et noyaux; mettre le tout dans un tonneau, et le broyer avec un grand bâton; puis faire bouillir deux pintes de genièvre dans cinq à six pintes d'eau; ajouter une demi livre ou une livre au plus de miel, afin de bien faire fermenter le genièvre; puis le mêler, après qu'il aura fermenté, avec le jus de fruits. Quand il aura été remué trois ou quatre fois en vingt-quatre heures, on fermora le tonneau et on le remplira d'eau. Cette seule quantité de fruits doit donner à peu près 36 gallons d'excellente boisson. Si une moindre quantité peut être suffisante au besoin, on peut réduire la quantité de fruits à proportion de la quantité désirable de liqueur.

Pour donner plus de force à cette liqueur, on peut y mêler une ou deux pintes de whisky ou esprit par 36 gallons de liqueur; alors il n'y a presque point de différence avec le vin.

Vin de framboises.

Ce vin est composé d'une partie de gadelles et d'une partie de mûres, sur cinq de framboises; mais comme les mûres sont

plus tardives, on compose ce vin en deux temps différents, et comme il suit :

Lorsqu'on a fait choix de trente livres de framboises d'une belle couleur rouge, et de six livres de gadelles fraîchement cueillies, on les monde de leurs queues et de leurs grappes qui sont inutiles, puis on jette dans un mortier une partie des gadelles qu'on écrase d'abord, et à laquelle on ajoute une partie de framboises, on écrase encore en roulant doucement le pillon, mais assez longtemps pour que ces deux fruits soient mêlés intimement, et on continue jusqu'à ce que tout le fruit soit employé; on jette le liquide dans un vaisseau de grès, et on laisse reposer pendant vingt quatre heures, puis on le verse dans de gros linges, qu'on met d'abord très-doucement, et l'un après l'autre sous la presse; après quoi l'on mesure le li-queur, et on y fait fondre huit onces de sucre blanc par pinte; on mesure ensuite autant de fois près de trois roquilles de whisky en esprit qu'on verse dans le vaisseau qui contient le suc de ces fruits; on agite fortement le mélange, et on le met en réserve jusqu'à ce que les mûres soient en état d'être cueil-lies.

Alors on pèse cinq livres de ces fruits, qu'on écrase; on ajoute une pinte d'eau, on fait jeter un bouillon couvert, on laisse refroidir pendant trente-six heures, on verse dans de gros linges, on exprime sous la presse, on mesure la liqueur, on y fait fondre dix-huit onces de sucre par pintes, et on ajoute autant de fois près de trois roquilles de whisky qu'il y a de pintes de liqueur, on verse le mélange dans celle qui a été mise en réserve; on agite fortement le vaisseau trois ou quatre fois dans le premier moi-, et on laisse mûrir la liqueur pendant une année.

Le vin de framboises se conserve aussi longtemps que les autres vins de liqueurs: il acquiert même de la qualité en vieillissant; mais le parfum du fruit se trouve tellement absorbé dans l'espace de sept ou huit ans, que le goût de la framboise se fait à peine sentir, quoiqu'on ait eu soin de tenir le vais-seau bouché bien hermétiquement.

LA LOTTERIE

POUR LE SÉMINAIRE DE RIMOUSKI

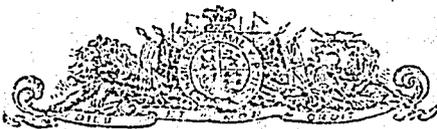
se tirera le 10 août prochain et les jours suivants,

Une piastre le billet.

250 lots à gagner: terre, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calmnet, modèle de goëlette, paires de roues, chromos encadrés, etc., etc.

600 messes pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.

S'adresser au secrétariat de L'Evêché de Rimonski.



CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Soumissions pour matériel roulant.

La date pour la réception des soumissions pour matériel rou-lant du chemin de fer canadien du Pacifique, s'étendant à l'espace de quatre ans, est prolongée jusqu'au 2e jour d'août prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, }
Ottawa, 26 juin 1880. }

EXPOSITION

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la Cité de Montréal,
Commencant Mardi le 14

ET SE TENANT

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1880

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION,

Avenue Mont-Royal, Mile-End

—000—

Pour la liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DÉPARTE-
MENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERC, Ecr., Sec-
rétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires
des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DÉPARTEMENT
INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Ecr., Secrétaire du Conseil
des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit :

Animaux, instruments d'Agriculture, produits agricoles et de
la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI,
28 AOUT.

Pour plus amples informations, s'adresser aux sous-signés.

S. C. STEVENSON, Montréal,

Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

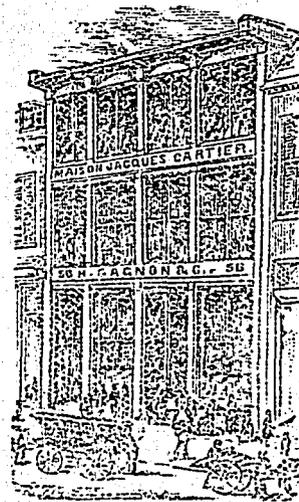
GEORGES LECLERC, Montréal,

Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,

ST. ROCH, QUEBEC.



ST. ROCH, QUEBEC.

Rue de la Couronne,

NO. 58,

Superbe recueil venant de paraître :

L'AMI DU FOYER

CONTENANT

22 morceaux nouveaux, brillants et choisis
pour le Piano,

PUBLIÉ PAR

A. J. BOUCHER,

(Editeur-Propriétaire du Canada Musical,)

280, Rue Notre-Dame, Montréal.

Prix net, relié—\$1.50.